



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/NGO/182
10 mars 2004

ANGLAIS ET FRANÇAIS
SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES

**Exposé écrit* présenté par Pax Christi international, Mouvement international catholique
pour la paix, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 février 2004]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

La paix et la réconciliation dans la région des grands lacs d'Afrique

Située au centre de l'Afrique, la sous-région des Grands Lacs traverse depuis plusieurs années une crise due aux multiples conflits que connaissent les Etats qui la constituent. Les conflits sont actuellement vécus soit entre certains pays, soit entre certaines communautés ethniques ou encore entre les autorités des pays et des groupes armés internes bénéficiant de l'appui d'autres pays. Les origines de ces conflits, aussi complexes qu'elles soient, remontent, en fait, à la période pré coloniale, coloniale et/ou à celle de l'indépendance. Cette situation a occasionné la mort de centaines de milliers de personnes, des atrocités et la violence sexuelle répandue, des violations massives des droits humains, des migrations énormes de personnes déplacées et l'affaiblissement global de l'autorité de l'Etat. La crise actuelle dans les Grands Lacs a provoqué de graves conséquences à la fois sur le plan humain, économique, politique, social et environnemental.

Il est évident que les causes du conflit varient selon la complexité de la situation particulière de chaque pays, les relations de son gouvernement avec d'autres Etats et les problématiques que présentent les groupes armés internes et la politique d'exclusion qu'elles soutiennent souvent. Il y a pourtant certains éléments communs que nous pourrions citer comme facteurs qui continuent à aggraver la situation actuelle dans la région :

- Le manque de démocratie et d'institutions démocratiques ;
- L'immaturation de la classe politique, la mauvaise gouvernance et la corruption ;
- Le non-respect des accords et du droit international ;
- L'impunité des crimes et le clientélisme politique ;
- La convoitise des ressources naturelles et leur pillage par une élite politico-militaire ;
- L'absence d'armées nationales capables d'assurer la sécurité de la population et l'intégrité des frontières ;
- La prolifération et le commerce illicite des armes légères ;
- Le renforcement d'une culture de la violence identitaire ;
- La persistance de la pauvreté et de la surpopulation ;
- La position ambiguë de la communauté internationale.

Intégration régionale : Il est certain que chacun des pays de la sous région a connu et poursuit son propre processus de normalisation interne. Cependant, dans la région des Grands Lacs il est clair que le processus de réconciliation dans un pays est fortement lié à ceux des autres. Toute solution viable aura donc un caractère régional. Il est donc important que la Conférence internationale sur les Grands Lacs que prévoit prochainement l'ONU serve d'accélérer le processus de normalisation des relations entre tous ces états et de définir des stratégies pour l'intégration politico-économique de la région. La relance des activités de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) serait une démarche vitale. D'autres institutions à caractère social, culturel et scientifique peuvent également contribuer à l'approfondissement des progrès de ces dernières années.

Instauration d'un Etat de droit : Ceci implique la démocratisation du pouvoir, la bonne gouvernance, le respect des droits humains et la fin de l'impunité à tous les niveaux par l'établissement des cours et tribunaux. Des efforts pourront être déployés pour la mise en place de véritables commissions Vérité et Réconciliation. En outre, l'établissement d'un Tribunal

pénal international pour les Grands Lacs s'avère indispensable au processus de réconciliation et de paix durable.

Cohabitation et sécurité des frontières : Il faut également la construction d'une paix durable basée sur la cohabitation politique et la coopération sécuritaire régionale. La sécurité des frontières doit être garantie et leur contrôle assuré en commun. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de renforcer les capacités de véritables armées républicaines dans tous les pays de la région et d'étayer des contrôles de circulation d'armes légères au niveau des frontières.

Renforcement de la société civile : Dans tout processus de restructuration d'un Etat, la présence et la revitalisation des institutions de la société civile sont indispensables. Ces organisations ont un rôle important à jouer dans le processus de réforme et d'intégration régionale. Loin d'être des antagonistes qui se placent en opposition aux autorités publiques, elles doivent plutôt être estimées comme partenaires dans la transformation pacifique et démocratique de la région. En outre, les membres de la société civile sont bien placés pour collaborer à des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur les problématiques qui continuent à entraver le processus vers la paix.

Pax Christi International demande donc à cette Commission d'adopter une résolution contenant un appel à la Communauté internationale, et plus particulièrement à l'ONU, de :

1. Poursuivre rigoureusement les efforts d'accompagnement du processus de pacification nationale dans chaque Etat et du processus de normalisation des relations entre chaque Etat de la sous-région ;
2. Mettre en place des structures communes et transfrontalières pour le maintien de la sécurité des frontières et pour l'éradication du commerce illicite d'armes légères ;
3. Accélérer les efforts et soutenir les capacités de la MONUC pour accomplir sa tâche de sécuriser la RD Congo, de cantonner les groupes armés et d'achever son programme de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion (DDRRR) des milices ethniques ;
4. Renforcer les capacités de la Force africaine au Burundi ;
5. Appuyer l'action de démobilisation des enfants soldats et assurer leur intégration sociale ;
6. Accorder plus d'attention aux actes nombreux de violence commis contre les femmes ;
7. Rechercher des solutions susceptibles de mettre fin au commerce illicite de diamants, de coltan et d'autres ressources naturelles, commerce qui alimentent les conflits dans l'Est de la RDC ;
8. Renforcer des mécanismes pour accompagner de près dans tous les pays la préparation des élections, le processus de Vérité et Réconciliation et le rétablissement des systèmes judiciaires ;
9. Créer un Tribunal pénal international pour les Grands Lacs ;

10. Augmenter l'aide au développement aux pays à condition qu'ils pratiquent la bonne gouvernance, qu'ils affectent ces fonds à la réduction de la pauvreté et qu'ils respectent les accords de paix et les normes du droit international.

Pax Christi International demande aussi aux Etats dans la région des Grands Lacs de :

S'engager profondément au respect des droits fondamentaux de la personne :

1. Promouvoir activement un engagement national en faveur de la dignité humaine, des droits de l'individu, de la tolérance et de la réconciliation entre groupes à l'intérieur du chaque pays ;
2. Ouvrir grandement l'espace politique en favorisant l'éclosion d'une presse autonome et le renforcement d'une société civile libre, indépendante et participative à l'intérêt public
3. Réformer intégralement et promouvoir les programmes nationaux en matière d'éducation civique et politique à l'intention du leadership civil et militaire et du public en général afin de promouvoir un leadership responsable et une culture de non-violence ;

Accorder ensuite la priorité à l'instauration d'un état de droit :

4. Renforcer la coexistence pacifique entre les Etats en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale des pays voisins ;
5. Respecter strictement et appliquer intégralement tous les engagements pris dans le cadre des accords de pacification signés de façon consensuelle entre chaque Etat et ses groupes rebelles ;
6. Accélérer le processus de démobilisation des groupes armés et du casernement des militaires, tout en accordant une attention particulière à la démobilisation des enfants soldats ainsi que leur réinsertion sociale ;
7. Intégrer au sein des armées nationales toutes les forces combattantes et groupes armés selon les critères objectifs et installer dans chaque Etat une armée véritablement républicaine capable de défendre la population entière et non seulement une partie de la population ;

Poursuivre énergiquement un programme d'intégration régionale :

8. Etablir des mécanismes régionaux pour l'intégration, la réconciliation et la coopération dans les domaines politique, économique, social, culturel et militaire.
